



## L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement est désormais une compétence de Montfort communauté. Elle concerne :

-L'assainissement non collectif (ANC) : vérification de la conception, de la réalisation et contrôle de fonctionnement des installations individuelles

-L'assainissement collectif (AC) : collecte et traitement des eaux usées pour préserver la salubrité et l'environnement



## ZOOM Sur les démarches à effectuer

### 1) Le permis de construire

Il est nécessaire de faire apparaître sur LE PERMIS DE CONSTRUIRE les branchements aux réseaux ainsi que les ouvrages de gestion des eaux pluviales. Les eaux pluviales ne doivent pas être raccordées au réseau d'eaux usées et votre projet doit intégrer des solutions d'infiltration sur votre terrain. Les eaux de pluie ne peuvent être rejetées dans le réseau d'eau pluviale qu'en cas d'impossibilité technique d'infiltration\*\*.

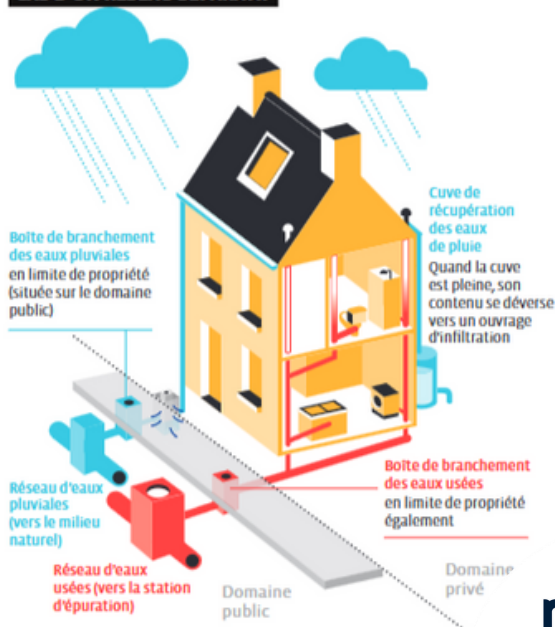
### 2) La demande de raccordement

Elle doit être réalisé auprès de votre gestionnaire de réseau . Celui-ci est indiqué sur votre dernière facture d'eau et d'assainissement. Vous pouvez également retrouver la liste des contacts sur notre page internet ou bien à la fin de ce document.

Tout immeuble desservi par un réseau public d'assainissement doit y être raccordée. Pour tout projet de construction, contacter le service assainissement de Montfort communauté.

#### SCHÉMA DE PRINCIPE DE RACCORDEMENT

#### CAS D'UN RÉSEAU SÉPARATIF



### 3) La réalisation des travaux

La réalisation des travaux de raccordement sont à la charge du propriétaire. Sur le domaine public, ils doivent être réalisés par une entreprise qualifiée. Vous pouvez solliciter le gestionnaire de votre réseau (contact en bas de document) afin d'obtenir un devis. Concernant le domaine privé, vous pouvez contacter l'entreprise de votre choix.

Un RDV avec le gestionnaire du réseau devra être impérativement pris afin de contrôler la conformité de vos branchements.

### 4) l'acquittement de la taxe PFAC

Une fois les travaux achevés, vous devrez régler LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC). Son montant, fixé par délibération, est consultable sur le site internet de Montfort Communauté. Cette somme est payable en une fois et permet notamment de financer les installations d'assainissement de la commune.

#### BON A SAVOIR

- En cas de vente d'un immeuble raccordé au réseau public : Contrôle obligatoire,
- En cas de problème sur les réseaux publics d'assainissement : il faut contacter la direction de l'assainissement.

**Aucun rejet au réseau public d'assainissement n'est permis s'il n'a pas été préalablement autorisé.**

Toute nouvelle construction de branchement ou toute réutilisation de branchement existant doit faire l'objet d'une demande de raccordement auprès de Montfort communauté (sauf si le terrain a été viabilisé par un aménageur).

	Type de logement	tarif
PFAC	Maison individuelle, accolée ou en bande	3000€
	Immeuble collectif	1500€ par logement
	Immeuble collectif-bailleurs sociaux	600€ par logement

Tarifs applicables par catégorie de logements (délibération du 19 décembre 2024)

## Qui contacter pour l'assainissement collectif :

#### Pour Bédée, Breteil, Pleumeleuc et Talansac : SAUR

-Débordement ou dysfonctionnement des installations assainissement / Facturation de l'assainissement collectif :

Agence de Mordelles – 26 Route de Chavagne – 35310 MORDELLES

Tel : 02 78 51 80 00

En cas d'urgence (24h/24) : Tel : 02 78 51 80 09

-Demande de branchement au réseau d'assainissement collectif :

Demande à faire via le site internet de la SAUR : <https://www.saurclient.fr/>

#### Pour Iffendic (toutes situations) : Aqualia

2 route de Coesmes - 35240 Retiers

Tel : 02 23 08 01 89

Mail : [agence.retiers@aqualia.com](mailto:agence.retiers@aqualia.com)

#### Pour Montfort-Sur-Meu (toutes situations) : Véolia

11 rue du Champ -35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE

Tel (clientèle) : 09 69 32 35 29

Mail : [clientele-couronne-rennais.eau-btg@veolia.com](mailto:clientele-couronne-rennais.eau-btg@veolia.com)

#### Pour La Nouaye et Saint-Gonlay

#### (toutes situations) : MONTFORT COMMUNAUTE

4 Place du Tribunal

35160 MONTFORT-SUR-MEU

Tel : 02 99 09 88 10

Mail : [assainissement@montfortcommunaute.bzh](mailto:assainissement@montfortcommunaute.bzh)

**Pour toutes autres questions, notre service assainissement collectif reste à votre disposition : MONTFORT COMMUNAUTE- Service assainissement collectif**

4 Place du Tribunal

35160 MONTFORT-SUR-MEU

Tel : 02 99 09 88 10

Mail : [assainissement@montfortcommunaute.bzh](mailto:assainissement@montfortcommunaute.bzh)